



## Communiqué de presse

### Ports de Cornouaille – Nettoyage écologique des cales de mise à l'eau, c'est parti !

Depuis sa création en 2018, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est engagé dans une démarche d'amélioration environnementale et, à ce titre, le nettoyage des cales est un sujet dont il s'est saisi depuis 3 ans. Il a en effet en charge l'entretien de 16 000 m<sup>2</sup> de cales sur les 7 ports de son périmètre.

Le Syndicat souhaite, quand cela est possible, favoriser un entretien mécanique de ses cales au détriment de l'utilisation de produits biocides. Il utilise ainsi sur les pontons un karcher haute-pression à eau de mer et travaille sur d'autres solutions mécaniques. Les cales sont toutes très différentes de par leur nature, leur situation géographique, leur accès et il n'y a pas de solution unique. Le recours à des produits algicides peut ainsi être nécessaire pour garantir un accès sécurisé non glissant pour les usagers.

Historiquement, c'est une dilution d'eau de javel à 30 % qui était utilisée pour ce nettoyage et l'entretien des cales. En 2018, le Syndicat mixte a lancé un protocole d'essais sur la cale d'échouage du port de Lesconil afin de tester des produits alternatifs à la javel.

Les objectifs de ces essais visaient à protéger la santé et la sécurité des agents qui entretiennent les cales, prévenir les conséquences environnementales de l'usage de produits biocides sur le bassin portuaire, et s'interroger sur le niveau de service requis sur l'entretien des cales.

Les essais ont permis de mettre évidence qu'une dilution de l'eau de javel à 10% était tout aussi efficace que la dilution à 30 % historiquement mise en oeuvre et que les produits éco label présentaient une efficacité toute relative.

La Région Bretagne, en charge d'une vingtaine de ports, est également animée par les mêmes questionnements. En octobre 2019, elle a lancé un réseau « environnement » permettant de partager les retours d'expérience et rassemblant des agents portuaires et le Parc Naturel Marin d'Iroise. Celui-ci a mis en avant l'absence d'effet délétère observé sur les organismes pour des concentrations de javel de 10%.

Le travail collaboratif s'est poursuivi avec la Région Bretagne et l'APPB (Association des Ports de Plaisance de Bretagne) qui a permis d'aboutir à un groupement de commandes pour l'achat d'un produit qui soit le plus respectueux de l'environnement.

Une première commande vient d'être faite par le Syndicat mixte ce qui permet de tester dès cet été son efficacité.

Contact : tél : 02 98 82 84 00    [syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr)

#### Pêche & Plaisance de Cornouaille

5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé  
02 98 82 84 00 | [syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr)

